



# **L'impact de la Gratuité : évaluation dans un échantillon d'écoles**

ACCELERE!2

22 January 2020



Mott MacDonald  
c/o KPMG - Etage 7,  
Immeuble BCDC  
Boulevard du 30 Juin  
Gombe  
Kinshasa  
Democratic Republic of  
Congo

T +243 (0) 827 381 281  
mottmac.com

# **L'impact de la Gratuité : évaluation dans un échantillon d'écoles**

**ACCELERE!2**

31 January 2020



# Issue and Revision Record

Revision	Date	Originator	Checker	Approver	Description
1	31/01/2020	Bob Ngutu	Mathilde Nicolai	Virginie Briand	Draft

**Document reference:** 400749 | 2201 | A

**Information class:** Standard

---

This document is issued for the party which commissioned it and for specific purposes connected with the above-captioned project only. It should not be relied upon by any other party or used for any other purpose.

We accept no responsibility for the consequences of this document being relied upon by any other party, or being used for any other purpose, or containing any error or omission which is due to an error or omission in data supplied to us by other parties.

This document contains confidential information and proprietary intellectual property. It should not be shown to other parties without consent from us and from the party which commissioned it.

---

# Contents

1	Introduction	1
2	Objectif et approche méthodologique	3
1.1	Objectif	3
1.2	Approche méthodologique	3
3	Principaux Constats	5
1.3	Une forte augmentation des effectifs	5
3.1	Un ratio d'enfants par classe en augmentation	7
1.4	Le personnel payé et non-payé reste stable	8
1.5	Beaucoup d'écoles ne perçoivent pas les frais de fonctionnement	10
4	Conclusion	12

## Tables

Table 1.1:	Echantillon	3
Table 3.1:	Taille des classes, par province	7

## Figures

Figure 1.1:	Catégories de frais scolaires	1
Figure 3.1:	Pourcentage d'augmentation des effectifs par niveau et par province entre 2018/2019 et 2019/2020	5
Figure 3.2:	Moyenne d'accroissement des effectifs en milieu rural et urbain	6
Figure 3.3:	Augmentation des effectifs en 1 <sup>ère</sup> année par réseau (en nombre d'élèves)	7
Figure 3.4:	Nombre de classes existantes et de classes nécessaires	8
Figure 3.5:	Enseignants payés, NP et NU par province	9
Figure 3.6:	Pourcentage d'enseignants payés, NP et NU par réseau	10

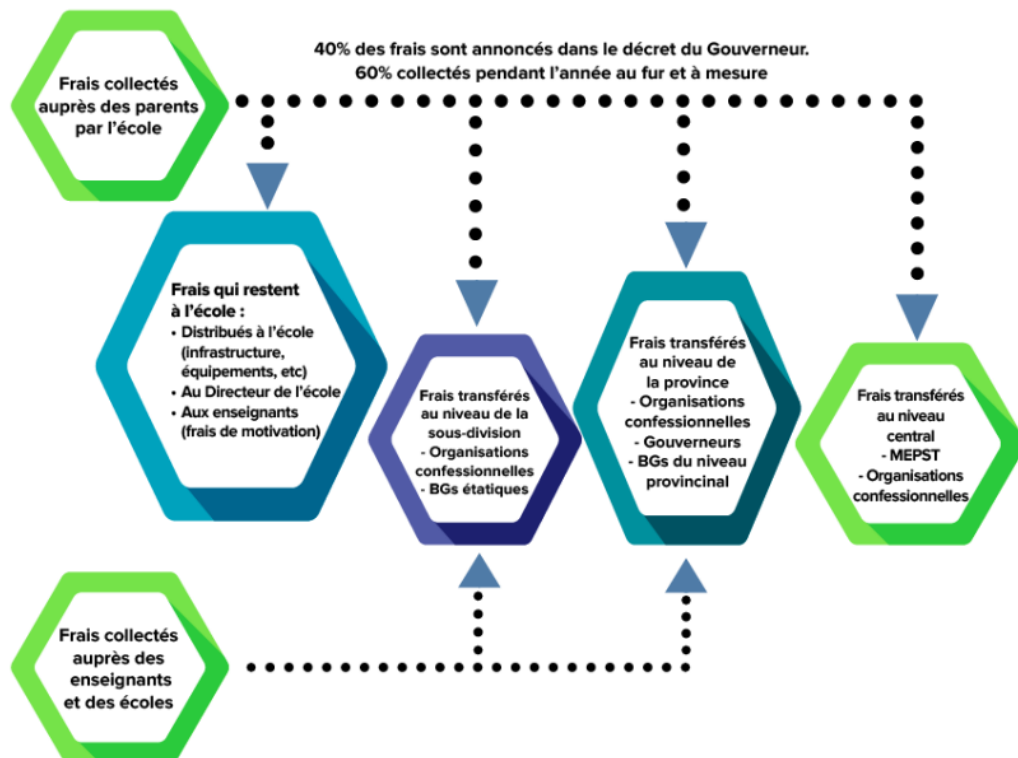
Click or tap here to enter text.

# 1 Introduction

**La constitution de 2006 consacre la gratuité de l'enseignement primaire.** Depuis 2010, le Ministère de l'EPS-INC a lancé la Politique de gratuité. La stratégie nationale d'éducation (SSEF) confirme cet objectif. D'un autre côté, de nombreux textes officiels (circulaires, décisions, décrets, instructions diverses...) légitiment les frais scolaires qui se sont multipliés.

Différentes catégories de frais scolaires étaient appliqués jusqu'à la rentrée scolaire 2019 :

**Figure 1.1: Catégories de frais scolaires**



Source: Rapport sur les frais scolaires, 2017, A!2

**En 2016 au primaire, les parents devaient s'acquitter d'un montant de 20 à 39 USD pour un élève en classe de 1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> année, et de 38 à 59 USD pour un élève en 6<sup>ème</sup> année de primaire.**

Dès le début du mandat du nouveau Président de la République en 2019, une série de mesures ont été adoptées par circulaire par le Ministre de l'EPST.

### **Mesures d'application de la gratuité**

Circulaires signées par le SG du MEPSP (Juillet – octobre 2019)

- Suppression, sous toutes leurs formes, de tous les frais scolaires dans les établissements d'enseignement public primaire (SERNIE, MINERVAL, frais de motivation, FIP/FAP, etc – sans exception)
- Prise en charge par l'Etat des frais du TENAFEP et du TENASOP
- Réduction drastique des frais scolaires pour la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> année au secondaire
- Augmentation des salaires des enseignants de 40 000 CDF par mois, et paiement de 34 000 enseignants mécanisés non-payés
- Augmentation de l'allocation versée aux écoles pour éviter la demande FIP/FAP
- Interdiction de vente de fournitures à l'école et obligation de laisser aux parents la latitude de se procurer les articles et fournitures scolaires au prix du marché.

Afin de s'assurer de la bonne compréhension de ces mesures en provinces, Accelere ! 2 a appuyé au mois de novembre et décembre 2019, des missions de communication et d'appréciation de la mise en œuvre de la gratuité dans ses six provinces d'intervention. Ces missions dont deux ont été conduites par le SG lui-même ont révélé que la mise en œuvre de la gratuité est largement effective. Néanmoins, parmi les difficultés observées figuraient la pléthore des classes et le retard dans le payement des frais de fonctionnement ou des enseignants non encore mécanisés ou mécanisés et non payés.

Dans le souci d'analyser les difficultés exprimées, en novembre 2019, ACCELERE !2 a organisé une collecte des données sur les effets de la gratuité de l'enseignement primaire, près de trois mois après la rentrée.

Ce rapport présente les résultats de cette enquête et les conclusions que l'on tire de l'analyse des données collectées.



## 2 Objectif et approche méthodologique

### 1.1 Objectif

**La mise en place des mesures sur la Gratuité de l'éducation de base a suscité diverses réactions** : un afflux massif d'enfants vers les écoles, des plaintes des Directeurs d'écoles et des parents qui se méfiaient des promesses du gouvernement parce que non tenues dans le passé, des retards dans le paiement des frais de fonctionnement et de salaires des enseignants; ainsi que des grèves sporadiques des quelques écoles renommées dépendantes des frais payés par les parents,

**Cette étude vise à éclairer les acteurs sur l'impact de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base** à partir de données quantitatives collectées sur le terrain.

### 1.2 Approche méthodologique

Cette collecte des données s'est réalisée à travers les étapes suivantes :

- Elaboration du questionnaire de collecte des données et d'un guide de collecte
- Collecte des données sur le terrain
- Analyse des données et rédaction du rapport

#### Elaboration de la fiche de collecte des données

Afin de permettre une collecte des données uniforme, un questionnaire unique a été utilisé. Il s'adresse au directeur de l'école visitée. YMAE a utilisé le questionnaire de manière légèrement différente, ce qui fait que certaines rubriques ne sont pas renseignées pour Kinshasa.

Le contenu de la fiche cible les aspects suivants :

- La situation générale de l'école : Nom, province, réseau d'appartenance et coordonnées du Chef d'établissement
- Le personnel : Debout, Assis, Payé, Non payé et Nouvelle unité
- Le paiement de frais de fonctionnement ou pas par l'état
- La situation des inscriptions des élèves.

#### La collecte des données

Quatre provinces ont collecté les données sur la base de la fiche mise à leur disposition :

**Table 2.1: Echantillon**

Province	Nombre d'écoles	Structure de collecte des données
Kasai central	26	Terre Fertile
Kasai Oriental	15	Terre Fertile
Lualaba	10	Organisation société civile Forces Vives
Kinshasa	85	Organisation société civile YMAE
Total	136	

L'échantillon couvre des écoles situées en milieu rural et urbain, et appartenant aux principaux réseaux : non conventionné (ENC), Conventionné catholique (ECC), conventionné protestant (ECP), Conventionné kimbanguiste (ECK).

### **L'analyse des données**

L'analyse s'est effectuée en deux temps : recoupement des informations et extraction des tableaux croisés. Pour faciliter l'interprétation, les données résumées dans les différents tableaux ont fait l'objet de calculs de proportion et de variation.

A Kinshasa, la société civile YMAE a utilisé un questionnaire légèrement différent car elle a commencé à collecter avant la finalisation du questionnaire. Par conséquent, certaines données ne peuvent pas être comparées avec le reste de la base de données, ce qui est signalé dans ce rapport quand pertinent. La base des données soumise à A !2 donne certaines informations agrégées (effectif des élèves de la 3ème, 4ème et 5ème année ne sont pas détaillés, le réseau d'appartenance des écoles n'a pas été précisé). Par contre, au contraire des autres provinces, cette base de données donne également la situation pour la 7ème et la 8ème année.

Les données statistiques fournies par la Conférence Nationale Episcopale du Congo (CENCO) ont également été prises en compte à titre de comparaison et sont citées dans ce rapport.

### **Limites de l'étude**

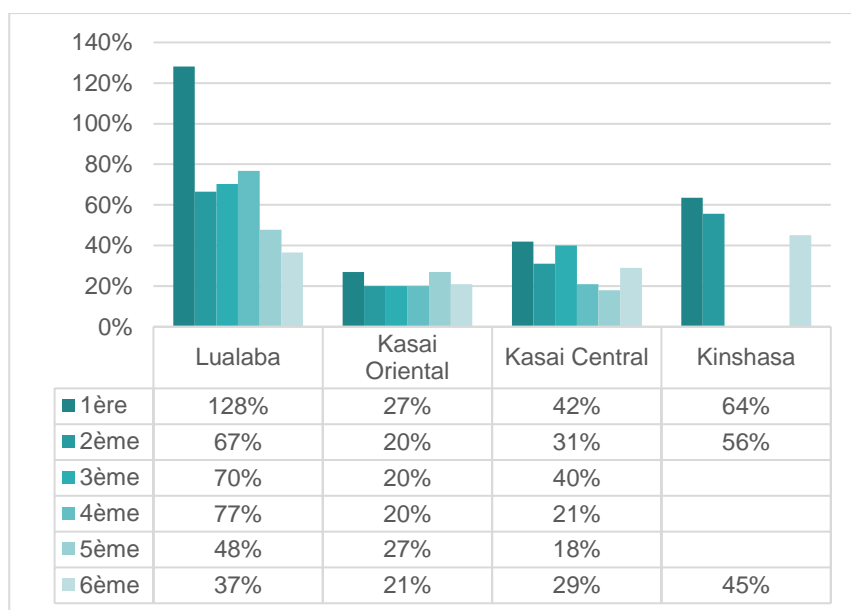
- Les données ont été collectées par des membres de la société civile (à Kinshasa et au Lualaba) dont des syndicats enseignants (au Lualaba), et par des enquêteurs indépendants au Kasai Oriental et au Kasai Central. Les données sont collectées auprès des directeurs d'école et il est impossible de garantir la fiabilité des données.
- Les données statistiques de l'école peuvent également avoir souffert d'erreurs de calcul, volontaires ou pas.
- Les données qualitatives reposent sur des entretiens avec les directeurs d'école et les BG et n'ont pas été triangulées avec d'autres sources pour prouver leur exactitude.
- L'étude porte sur un échantillon de 136 écoles dans quatre provinces. Elle ne peut donc pas être généralisée et la situation est potentiellement très différente dans certaines provinces. Elle donne cela dit, une idée de l'impact de la gratuité dans des écoles du milieu rural et urbain, dans les différents réseaux.

## 3 Principaux Constats

### 3.1 Une forte augmentation des effectifs

Les données collectées montrent sans contexte une forte augmentation des effectifs à la rentrée 2019, par rapport à l'année antérieure.

**Figure 3.1: Pourcentage d'augmentation des effectifs par niveau et par province entre 2018/2019 et 2019/2020**



Source: données collectées

**On distingue clairement des disparités entre les provinces et les niveaux. L'augmentation est plus forte en première année, pour toutes les provinces**, entre 27% au Kasai Oriental et 128% au Lualaba. En comparaison des autres provinces, le Lualaba compte un grand nombre d'écoles privées, qui à Kolzwezi seraient même plus nombreuses que les écoles publiques; et cette augmentation pourrait signifier en partie, l'arrivée d'élèves d'écoles privées.

Le même constat peut être fait à Kinshasa (64% d'augmentation en 1<sup>ère</sup> année), qui compte également un grand nombre d'écoles privées.

En situation normale, on doit toujours s'attendre à une augmentation de la population scolaire à cause de la croissance démographique et dans certains cas, à cause de mouvements de populations. La gratuité de l'enseignement de base explique sans doute ce phénomène, mais elle n'est pas l'unique cause.

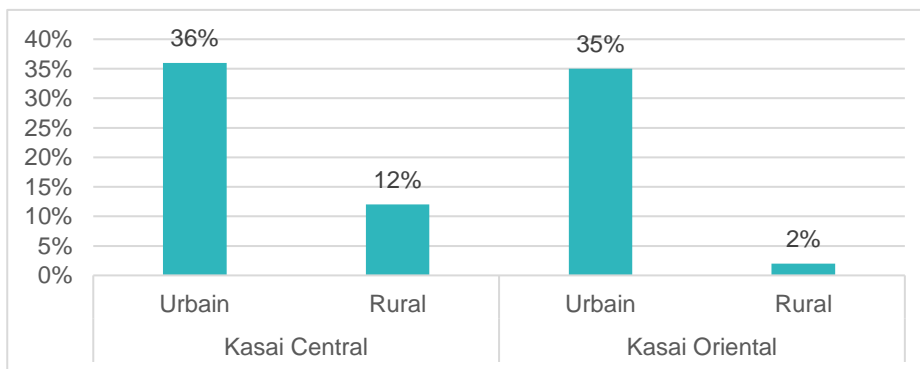
**L'augmentation des effectifs s'observe également de manière moins forte sur toutes les autres années de la primaire.** A noter que YMAE a également collecté des données pour la 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup>, qui ne sont pas concernées par la gratuité, mais qui enregistrent cependant une hausse des effectifs de 46%. Cette situation peut partiellement s'expliquer par la confusion qui avait lieu à la rentrée scolaire 2019-2020 où certaines personnes considéraient que l'ensemble du cycle d'éducation de base serait gratuit.

Plusieurs raisons peuvent participer à l'explication de cette augmentation :

- L'inscription d'enfants non-scolarisés, qui ont l'âge d'entrer en 1<sup>ère</sup> année, ou bien qui ont été scolarisés par le passé et n'ont pas fini leur scolarité faute de moyens économiques, qui reprennent à la classe où ils s'étaient arrêtés.
- Le transfert d'écoles privées vers des écoles publiques : Il est toutefois difficile de comprendre pourquoi les élèves qui ont accepté l'année dernière de payer un peu plus cher dans les écoles privées que dans les écoles publiques où l'enseignement n'était pas gratuit et n'offraient pas la qualité souhaitée, auraient décidé subitement de rentrer dans des conditions qualifiées par certains de plus médiocres qu'avant (dû au surpeuplement et absence des bancs).
- La mauvaise manipulation des statistiques par les écoles, qui peuvent entraîner des erreurs, volontaires ou pas.

**L'augmentation des effectifs est bien plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural,** comme en témoigne le graphique suivant. Dans les deux Kasai, l'augmentation en milieu rural n'est que de 2 à 12% alors qu'elle est de 35% en milieu urbain.

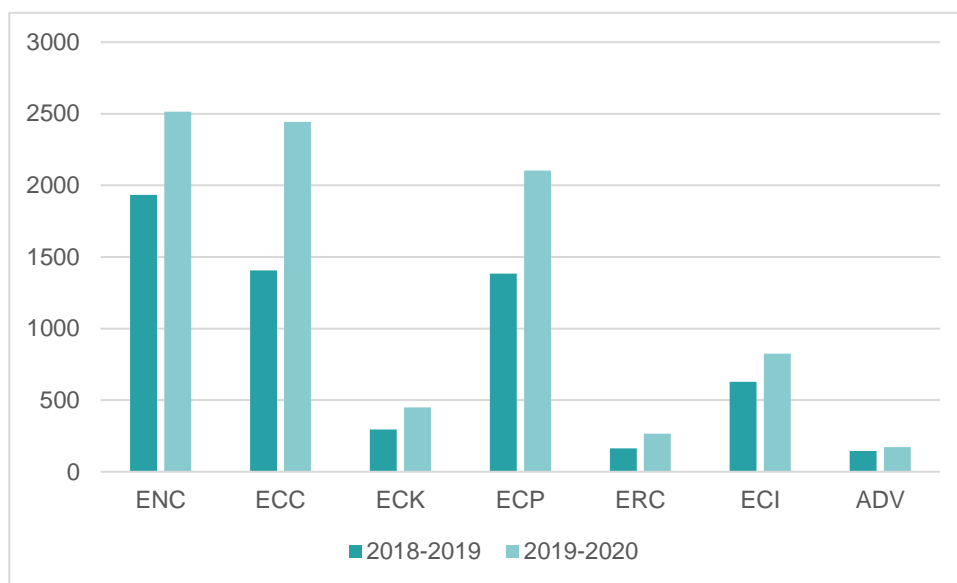
**Figure 3.2: Moyenne d'accroissement des effectifs en milieu rural et urbain**



Une étude plus poussée serait nécessaire pour mieux comprendre les raisons de cette augmentation différenciée entre milieu rural et urbain. D'ores et déjà, l'on peut considérer que pour le Kasai Central, le phénomène Kamuena Nsapu serait l'un des facteurs, car ayant poussé une partie de la communauté à l'exode rural.

**L'augmentation s'observe dans tous les réseaux, mais est plus importante dans le réseau catholique** (74% d'augmentation en première année), et moins élevée dans le réseau non-conventionné (30% d'augmentation en année 1).

**Figure 3.3: Augmentation des effectifs en 1<sup>ère</sup> année par réseau (en nombre d'élèves)**



Source: Données collectées Lualaba, Kasai Central, Kasai Oriental

### 3.2 Un ratio d'enfants par classe en augmentation

En RDC, le Ministère recommande un nombre d'élèves par classe compris entre 26 et 55 élèves. Les classes contenant moins d'élèves sont considérées comme non-viables, mais existent, surtout en milieu rural. Les classes contenant plus d'élèves empêchent un apprentissage dans de bonnes conditions et compliquent considérablement le travail de l'enseignant.

**En 2018-2019, on comptait sur cet échantillon respectivement 9% de classes comptant moins de 26 élèves, et 35% de classes comptant plus de 55 élèves, donc au-delà des normes recommandées.**

**Désormais, seulement 3% des classes comptent moins de 26 élèves, mais seulement 36% des classes comptent le nombre recommandé d'élèves (entre 26 et 55), alors que c'était le cas pour 56% des classes l'année précédente.**

**Les effectifs ayant augmenté sans générer d'ouvertures de classes (du moins d'ouvertures officielles), 61% des classes comptent désormais plus de 55 élèves, dont 25% qui accueillent plus de 80 élèves.** Les données concernant le nombre d'élèves par classe n'ont pas été collectées pour Kinshasa. Cependant, les observations qualitatives montrent qu'il y a moins de cas de surpeuplement des classes, peut-être parce que la conscience de la qualité de l'éducation et des conditions d'accueil de enfants est plus vive qu'en province.

**Table 3.1: Taille des classes, par province**

N°	Province	Moins 26 élèves		26 à 55 élèves		56 à 80 élèves		Plus de 80 élèves		Total	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
2	Lualaba	8	0	71	25	19	51	4	28	102	104
3	Kasai Central	25	9	143	113	75	84	21	69	264	275

<b>3</b>	<b>Kasai Oriental</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>69</b>	<b>21</b>	<b>41</b>	<b>190</b>	<b>180</b>
<b>Total</b>		<b>48</b>	<b>14</b>	<b>314</b>	<b>203</b>	<b>148</b>	<b>204</b>	<b>46</b>	<b>138</b>	<b>556</b>	<b>559</b>
<b>Pourcentage</b>		<b>9%</b>	<b>3%</b>	<b>56%</b>	<b>36%</b>	<b>27%</b>	<b>36%</b>	<b>8%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: données collectées

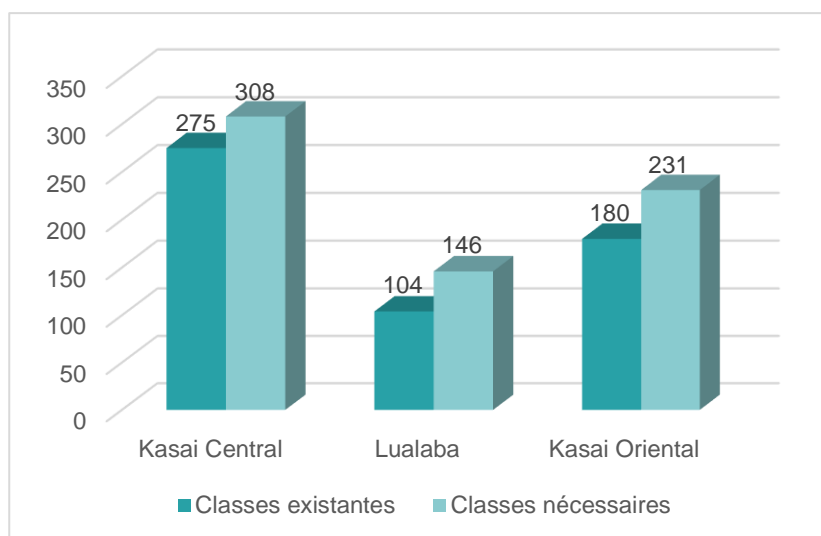
Les enquêteurs ont vérifié les structures organiques des écoles visitées, qui précisent le nombre de classes autorisées. Par conséquent, le nombre de classes indiquées semble être le nombre officiel.

**Le moratoire de 2014 sur la création des écoles a empêché la révision des structures dans les écoles** qui parfois n'ont qu'une classe de chaque niveau du primaire, malgré l'augmentation du nombre des élèves. La majorité des écoles auraient trouvé une solution à cela en organisant une double vacation. D'autres écoles se partagent le même bâtiment et le nombre d'élèves.

**Ces données montrent qu'il est nécessaire d'ouvrir plus de classes** : au Kasai Central par exemple, dans les écoles visitées, il y a actuellement 275 classes, avec une moyenne globale de 61 enfants par classe. Pour revenir à un nombre de 55 enfants par classe maximum, il faudrait 308 classes, soit 33 classes de plus.

Avec la même logique, il faudrait rajouter 42 classes dans les écoles de l'échantillon au Lualaba, et 51 au Kasai Oriental.

**Figure 3.4: Nombre de classes existantes et de classes nécessaires**



Source: données collectées

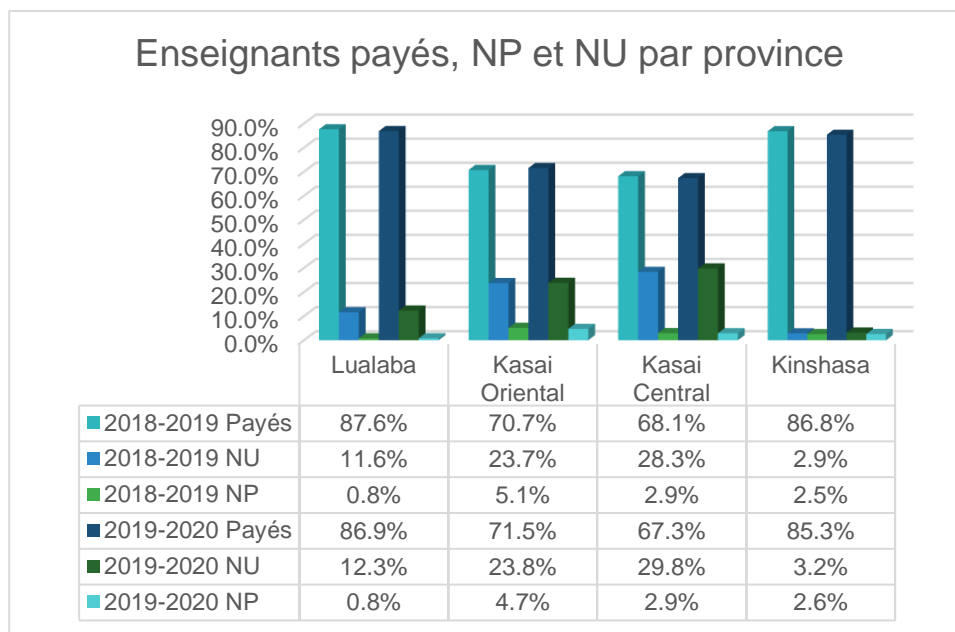
### 1.3 Le personnel payé et non-payé reste stable

**Le graphique ci-dessous montre que le personnel payé, non-payé (NP) et Nouvelles Unités (NU) est resté stable dans notre échantillon entre les deux années.** Il y a très peu de NP, même si les sentinelles et ouvriers (non représentés dans le graphique) ont la plupart du temps ce statut. Officiellement, depuis la paie du mois d'octobre 2019, il n'y a plus de NP au primaire, mais des cas d'erreurs dans la base de données du SECOPE ont été relevés.

**Les NU peuvent être estimés entre 12 et 30% du personnel des écoles enquêtées selon les provinces**, avec un nombre plus élevé au Kasai Central et Kasai Oriental. A Kinshasa, les

NP et NU sont peu nombreux. La Conférence Nationale Episcopale du Congo (CENCO) dans sa déclaration sur la gratuité de l'enseignement primaire<sup>1</sup>, confirme que 18.9% de ses enseignants sont NU, et 8.9% NP.

**Figure 3.5: Enseignants payés, NP et NU par province**



Source: données collectées

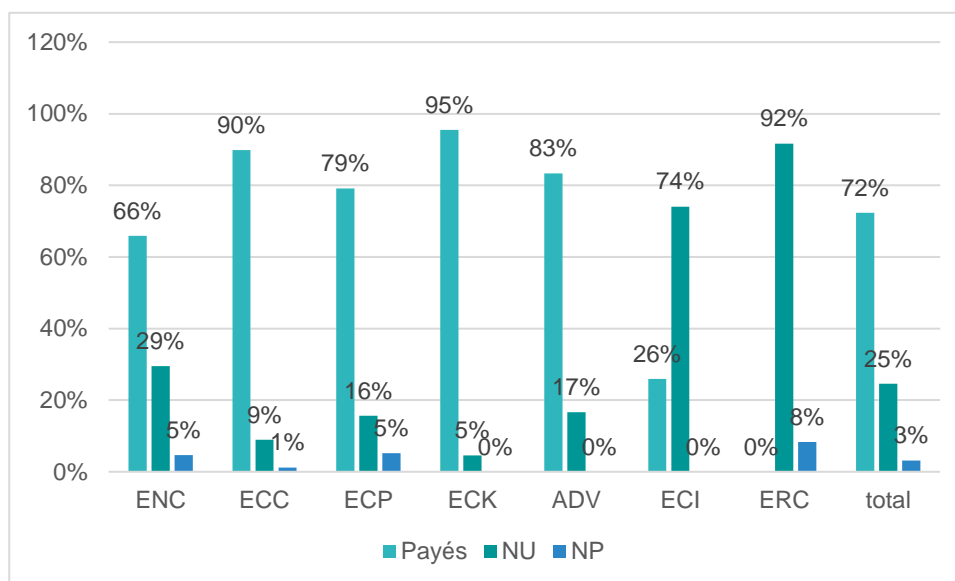
**Le moratoire de 2014 a également empêché le recrutement officiel d'autres enseignants.**

Certaines écoles ont recruté des NU depuis l'ouverture du moratoire, pour faire face à la demande. Mais entre l'année passée et cette année, on n'observe pas de changement majeur du nombre de NU.

Tous les réseaux ne sont pas égaux en ce qui concerne le paiement des enseignants : le réseau non-conventionné a sensiblement moins d'enseignants payés (66%) et plus de NU (29%) que la moyenne (72% d'enseignants payés, et 25% de NU) au total. Le réseau catholique, protestant, Kimbanguiste et Adventiste sont ceux qui ont le plus d'enseignants payés.

Quant à l'Eglise du réveil et le réseau islamique, ils ont respectivement 92% et 74% d'enseignants NU. L'échantillon est cependant moins représentatif (2 et 9% des enseignants enquêtés, respectivement).

<sup>1</sup> en date du 15 décembre 2019

**Figure 3.6: Pourcentage d'enseignants payés, NP et NU par réseau**

Source: données collectées au Lualaba, Kasai Central et Kasai Oriental

**Certaines écoles mettent leurs enseignants NU en congé technique.** Etant donné que les enseignants Nu dépendaient entièrement des frais de motivation perçus auprès des parents, certaines écoles ont décidé de réduire le nombre de classes organisées pour les confier à des enseignants payés<sup>2</sup>. Par conséquent, les classes restantes ont des effectifs pléthoriques.

#### 1.4 Beaucoup d'écoles ne perçoivent pas les frais de fonctionnement

**Entre les deux années scolaires 2018 et 2019, le nombre d'écoles recevant les frais de fonctionnement n'a pas changé. Un quart des écoles de l'échantillon n'en perçoivent pas :** ce sont des nouvelles écoles, celles créées après le moratoire de 2014 et des écoles identifiées mais non mécanisées par le SECOPE. Ces écoles se retrouvent surtout au Kasai Central (62% des non-payées) dans notre échantillon, peut-être dû en partie au conflit armé des dernières années. La Conférence Nationale Episcopale du Congo (CENCO) confirme que 11.6% de ses écoles sont mécanisées non budgétisées<sup>3</sup>.

**Le mode de paiement des écoles est source de problèmes dans les milieux ruraux éloignées des banques.** Certaines déclarations renseignent des paiements en retard, voir détournés et aussi le coût nécessaire pour la collecte de ces fonds. Quatre écoles au Kasai Central et Kasai Oriental (soit 10% des écoles enquêtées dans ces provinces), parcourent plus de 90 km pour collecter leurs frais de fonctionnement et salaires, avec un coût de 15.000 à 28.000 CDF, pris sur les frais de fonctionnement et sur les salaires.

**Les frais de fonctionnement servent parfois à payer les enseignants NU** dans certaines écoles (deux exemple à Mbuji-Mayi).

<sup>2</sup> Par exemple, cas de l'école E.P. Tshialama (S/D de Katanda). Réduction de 5 classes à 3 (en 1ère année); de 6 classes à 2 (en 2ème année), de 5 classes à 2 (en 3ème année), de 4 classes à 2 (en 4ème année) et de 3 classes à 2 (en 6ème année); cas de l'école E.P. Malandji (S/Division de Kananga). Réduction de 3 classes à 2 (2ème année) et de 3 classes à 2 (4ème année)

<sup>3</sup> Déclaration de la CENCO sur la Gratuité de l'enseignement primaire, 15 décembre 2019



**Les écoles non-mécanisées s'organisent tant bien que mal pour fonctionner.** Certaines écoles (avec l'accord de leurs Coordinations) continuent à percevoir de l'argent auprès des parents. Dans le réseau islamique (à Mbuji-Mayi), les écoles demandaient CDF2, 000 par élève et par mois ; en zone rural CDF500. Cette pratique aurait été arrêtée mi-décembre sur demande de la coordination. Dans le réseau protestant, des écoles mécanisées cèdent une partie de leurs frais de fonctionnement aux écoles non-mécanisées du même réseau (Mbuji-Mayi, Kananga). Cette forme de solidarité semble aussi exister dans le réseau des Eglises de réveil et est organisée par la Coordination (Kananga). D'autres écoles, demandent une contribution en nature (craie)<sup>4</sup>. Un cas mentionne des activités d'autofinancement de l'école (production de braise).

**Certaines églises (à travers leurs Coordinations) continuent à percevoir des contributions des parents et des écoles dans certains cas.** Dans le réseau catholique, il s'agit des circulaires pour la collecte des Œuvres Pontificales Missionnaires (OPM) et le Fonds d'appui à l'éducation chrétienne (FAEC) et pour l'organisation des Journées Catholiques de l'Enseignement (JCE)<sup>5</sup>. Le réseau kimbanguiste requiert des contributions de CDF10, 000 par enseignant CDF12, 000 par directeur (Kasaï-Central, communication téléphonique). Dans le réseau islamique, les écoles paient « une somme » à la Coordination pour payer son loyer (Kasaï-Oriental, communication verbale).

Toutefois, lors de la retraite des Coordinateurs provinciaux des écoles conventionnées catholiques à Kinshasa en décembre 2019, le Coordinateur national a insisté sur le fait qu'aucun chef d'établissement ne doit percevoir ces frais.

Il a suggéré que l'Eglise organise des journées de collecte des fonds pour les œuvres pontificales séparément du fonctionnement des écoles.

---

<sup>4</sup> Réseau catholique, S/Division de Katanda.

<sup>5</sup> Kasaï-Oriental: **Circulaire préparatif JCE** N°E.C.CATH/MBM/387/BC/2019 du 18 novembre 2019 (CDF20, 000 pour les E.P. de l'intérieur; CDF40, 000 pour les écoles secondaires de l'intérieur; CDF40, 000 pour les E.P. de la ville et CDF80,000 pour les écoles secondaires de la ville) ; **Circulaire versement OPM** N°E.C.CATH/MBM/365/BC/2019 du 8 novembre 2019 (enseignants et élèves) ; Kasaï-Central : **Circulaire OPM et FAEC** SKN/CDKGA/04/GDK/09-60/2019 (OPM élève du primaire CDF500, élève du secondaire CDF1,000 ; FAEC - *pour les besoins urgents qui se présentent dans notre fonctionnement, notamment construction des bureaux de la Coordination diocésaine urbaine et provinciale* - enseignant et personnel ouvrier CDF20, 000).

## 4 Conclusion

Au terme de cette analyse, l'on peut conclure que :

- Les effectifs ont augmenté partout, mais de manière plus forte dans certaines provinces (Lualaba et Kinshasa) et en milieu urbain.
- Il existait déjà un bon nombre de classes pléthoriques, mais c'est maintenant le cas de 65% des classes enquêtées. Beaucoup de classes ont été ouvertes de manière officieuse dans les dernières années et n'ont pas toujours été rapportées fidèlement, ce qui laisse à croire que pour lier cette situation au seul effet de la gratuité, il est nécessaire de faire un bilan précis province par province et d'ouvrir officiellement plus de classes, de manière contrôlée.
- La quasi-totalité des écoles ne fonctionnent que les avant-midis avec des classes très nombreuses. Il serait possible pour ces écoles d'organiser une double vacation, quitte à trouver avec les sous-PROVED, PROVED ou IPP des possibilités de redéploiement d'une partie de leur personnel.
- La tendance est pour les Chefs d'établissements d'attendre des solutions de Kinshasa. Cependant, certaines initiatives peuvent être prises sur place par les autorités éducatives : double vacation, affectation des enseignants assis, fourniture de certains équipements par le budget de la province, etc.
- Les NU existent mais en nombre gérable. Leur mécanisation doit être contrôlée au niveau local, pour prioriser si possible le redéploiement de fonctionnaires déjà mécanisés des BG ou des antennes SECOPE, car ils y sont en surnombre.
- Le problème des sentinelles se pose en milieu urbain : ils ne sont jamais mécanisés mais pourtant indispensables pour préserver l'intégrité des bâtiments et de l'équipement. Ils étaient payés par le biais des frais scolaires, et une solution doit être trouvée, si possible au niveau provincial, pour leurs salaires.

